



BALANZAC

Bulletin Municipal





SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE p 3



LA MINUTE MUNICIPALE p 4

INFORMATIONS MUNICIPALES p 10

POINTS TRAVAUX p 15

RETOUR EN IMAGES p 16

VIE COMMUNALE p 20

LA VIE SCOLAIRE p 22

LA VIE ASSOCIATIVE p 26

L'ACTION SOCIALE p 31

INFORMATIONS DIVERSES p 32



LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Au seuil de la nouvelle année, je vous présente en mon nom et celui du Conseil Municipal nos vœux de santé, de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année 2026 et souhaite la bienvenue à tous les nouveaux arrivants !

J'en profite pour vous faire part de la Cérémonie des Vœux qui aura lieu le vendredi 30 janvier à 19h00 à la Salle des Fêtes.

Tout au long de l'année, vous pouvez trouver sur le site de la Mairie www.balanzac.fr les informations concernant la vie communale et associative.

Je tiens à remercier l'ensemble du Personnel Communal, les membres du Conseil Municipal, qui nous apportent une aide efficace pour l'entretien de la Commune, l'accueil de la Mairie, l'encadrement des enfants au sein de notre école et l'embellissement de notre environnement.

Cette qualité de vie, elle existe aussi grâce à nos associations, avec leurs bénévoles, qui œuvrent tout au long de l'année pour offrir de multiples activités et animations en tout genre, contribuant ainsi à se rencontrer, à mieux se connaître et à tisser plus de lien social. Merci à vous tous



LA MAIRIE



**70 Route de l'Océan
17600 BALANZAC**



05.46.94.72.30



mairie@balanzac.fr



www.balanzac.fr

**Horaires
d'ouverture**

Lundi	14h00-18h00
Mardi	14h00-18h00
Jeudi	09h00-12h00
Vendredi	14h00-18h00
Samedi	09h00-12h00

LA MINUTE MUNICIPALE

SEANCE DU 24 JUIN 2025

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET 2024

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2024 de la Commune de BALANZAC

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à / de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le Comité Syndical a siégé sous la présidence de M. Bernard COMPAN, désigné pour le vote du CFU.

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prév Budg. totale	291 722,65 €	464 388,00 €	756 110,65 €
	Recettes réalisées	75 614,34 €	472 659,78 €	548 274,12 €
Dépenses	Aut. Budg. totale	257 586,67 €	630 546,67 €	888 133,34 €
	Dépenses réalisées	56 309,37 €	418 401,69 €	474 711,06 €
Différence entre les titres et les mandats	reste à réaliser	25 000,00 €	0	25 000,00 €
	solde des réalisations de l'exercice	19 304,97 €	54 258,09 €	73 563,06 €
résultats antérieurs reportés	résultats antérieurs reportés	- 34 135,98 €	166 158,67 €	132 022,69 €
	solde invest	- 14 831,01 €	220 416,76 €	205 585,75 €

ou résultat de clôture fonct	déficit	€
Différence entre les restes	Reste à réaliser	- 25 000,00 €
Résultat cumulé	Excédent/ déficit	- 39 831,01 €
		220 416,76 €
		180 585,75 €

TARIFS FETE DU 17 AOUT 2025

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de la foire aux puces et repas Eclades du 17 août 2025, soit :

- Emplacement : 2,50 € du ml
- Repas Eclades Adultes : 20,00 €
- Repas Eclades Enfants : 10,00 €

PPMS - DESIGNATION REFERENT ECOLE

Monsieur le Maire explique que les écoles maternelles, primaires ou élémentaires et les établissements d'enseignement du second degré peuvent être exposés à différents types de risques majeurs ou de menaces : risques majeurs d'origine naturelle (cyclone, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain, etc.), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité, etc.), intrusion de personnes malveillantes, attentats ou toute forme d'attaque armée, violences au sein ou aux abords de l'école ou de l'établissement.

L'État est garant de la cohérence de la sécurité civile. Chaque école ou établissement d'enseignement public du second degré doit à ce titre préparer « sa propre organisation de gestion de l'événement » (Code de la sécurité intérieure, article R. 741-1). Les autorités académiques s'assurent qu'ils soient dotés d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS), qui décrit la conduite à tenir face à ces risques et menaces.

Le recteur ou la rectrice d'académie pilote la politique académique de sécurisation des services de l'éducation nationale. À cet effet, les coordonnateurs académiques risques majeurs, les formateurs risques majeurs, les référents sûreté éducation nationale, les conseillers sécurité du recteur, les équipes mobiles de sécurité et les référents bâti scolaire constituent des ressources en matière d'expertise sur les actions éducatives de prévention des risques et menaces et sur la méthodologie d'élaboration des PPMS et de mise en œuvre des exercices.

Dans le cadre du Plan Particulier de Mise en sécurité, il est nécessaire de désigner un Référent Ecole au sein du Conseil Municipal.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal désigne M. Loïc BERNARD

LA MINUTE MUNICIPALE

ACCOMPAGNEMENT DE SAINTONGE ROMANE A LA MAITRISE D'OUVRAGE DANS L'ELABORATION DU PLU

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'élaboration du PLU, le Syndicat mixte de la Saintonge Romane propose de nous accompagner à la maîtrise d'ouvrage.

Cet accompagnement est destiné à nous conseiller et à nous assister tout au long de l'élaboration du PLU.

Concrètement cela se traduit par la mobilisation de l'ingénierie du Pays, depuis la préparation et la passation du marché public (choix du bureau d'études, jusqu'à l'approbation du document).

Cette collaboration permettra d'établir une logique entre le SCOT et notre PLU.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, souhaite bénéficier de l'accompagnement du Syndicat de Pays de la Saintonge Romane dans le cadre de l'élaboration du PLU de BALANZAC et charge Monsieur le Maire d'obtenir la convention qui précisera les modalités de cette assistance.

SEANCE DU 29 JUILLET 2025

ATTRIBUTION NUMEROS DE RUES

En raison d'une nouvelle construction et de la rénovation d'un bâtiment, le Conseil Municipal attribue les numéros de rues suivants :

D 646 (Const. nouvelle) : 19 Rue de la Sicardière

D645 (Création de deux logements : 21 et 23 Rue de la Sicardière

D 21 (Changement de Numéro) 25 Rue de la Sicardière au lieu du 19

ACCEPTATION INDEMNITES DE SINISTRE

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu un remboursement de 150,00 € suite au sinistre concernant la détérioration de panneaux Rue du Quai.

De ce fait le Conseil Municipal accepte le remboursement de 150,00 € concernant le vol de panneaux 'Rue du Quai'.

La recette sera encaissée à l'article 75888 du budget 2025 de la collectivité.

FIXATION DU NOMBRE ET REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CDC CŒUR DE SAINTONGE SUIVANT ACCORD LOCAL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment, l'article L. 5211-6-1,

Vu la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge

Vu la délibération N°40-2025 de la CdC Cœur de Saintonge du 25 juin 2025 relative à la détermination de la composition du conseil communautaire de la CDC Cœur de Saintonge et de la répartition des sièges entre les communes membres,

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de la communauté de Communes de Cœur de Saintonge pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :
 - être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
 - - chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
 - - aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
 - - la part de sièges attribués à chaque commune ne pourra s'écartez de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.
- Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.
- A défaut d'un tel accord constaté par le Préfet au 31 août 2025, selon la procédure légale [droit commun], le

LA MINUTE MUNICIPALE

Préfet fixera à 27 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire de communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

- Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de la communauté, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 33 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Commune	Pop municipales (ordre décroissant de population - Insee 2022)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Saint Porchaire	1988	3
Pont L'Abbé d'Arnoult	1793	3
Trizay	1505	3
Sainte Gemme	1364	2
Nieul les Saintes	1213	2
Port d'Envaux	1170	2
Beurlay	1003	2
St Sulpice d'Arnoult	919	2
Plassay	817	2
Nancras	795	2
Geay	783	2
Soulignonne	742	2
Les Essards	733	1
La vallée	683	1
Romegoux	623	1
Balanzac	614	1
Sainte Radegonde	578	1
Crazannes	442	1

Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Nom des communes membres	Pop municipales (ordre décroissant de population - Insee 2022)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Saint Porchaire	1988	3
Pont L'Abbé d'Arnoult	1793	3
Trizay	1505	3
Sainte Gemme	1364	2
Nieul les Saintes	1213	2
Port d'Envaux	1170	2
Beurlay	1003	2
St Sulpice d'Arnoult	919	2
Plassay	817	2
Nancras	795	2
Geay	783	2
Soulignonne	742	2
Les Essards	733	1
La Vallée	683	1
Romegoux	623	1
Balanzac	614	1
Sainte Radegonde	578	1
Crazannes	442	1

Total des sièges répartis : 33

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de Cœur de Saintonge.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de fixer, à 33 [nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté retenu dans le cadre de l'accord local] le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de Cœur de Saintonge, réparti comme suit :

REFERENT AUPRES DE LA SAINTONGE ROMANE POUR L'ELABORATION DU PLU

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a souhaité l'assistance du Syndicat de Pays de la Saintonge Romane dans le cadre de l'élaboration du PLU (Délibération du 24/06/2025).

Dans le cadre de la complétude de la convention avec la Saintonge Romane, il y a lieu de nommer un interlocuteur pour le suivi du projet de PLU.

De ce fait, le Conseil Municipal désigne Monsieur Philippe DUTREUIL.

DIAGNOSTIC AMIANTE ECOLE

Monsieur le Maire informe qu'un diagnostic amiante a été demandé à l'entreprise Alliance diagnostique pour les locaux de l'école. Celui-ci fait ressortir que les plaques des plafonds sont sans amiante mais que par contre il y a présence d'amiante dans les plaques de toiture, mais non dégradées. Ce qui représente aucun risque pour les occupants des locaux. Dans ce cas il est préconisé de faire un contrôle tous les 3 ans.

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2025

LA MINUTE MUNICIPALE

RAPPORT ANNUEL 2024 DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE CHTE-MME DEVELOPPEMENT

Conformément au Code Général des Collectivités territoriales, un rapport est présenté devant les organes délibérants par les représentants de la société CHARENTE-MARITIME DEVELOPPEMENT. Ce rapport a pour objectif de donner aux membres du Conseil municipal une information complétée sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

La SPL agit exclusivement pour le compte des Collectivités Territoriales, elle a pour objet d'apporter aux territoires de Charente-Maritime, une offre globale de services de qualité, de proximité et de rapidité en termes d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement, de développement économique, touristique et de loisirs et d'accompagnement dans l'innovation et la transition énergétique.

Vu le rapport d'activité 2024 de la SPL Charente-Maritime Développement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'activité 2024 de la Société Publique Locale Charente-Maritime Développement.

Vote le rapport 2024 à l'unanimité.

CONVENTION AMENAGEMENT PARCOURS SPORTIF VTT

Monsieur le Maire explique que lors de la Commission d'aménagement du territoire du 12 mars 2025 un circuit sportif "VTT" valorisant le sud du territoire sur les communes de Ste Gemme, Nancras, Balanzac, St Sulpice d'Arnoult et Corme-Royal avait été abordé et validé par les communes concernées.

Concernant Le passage à Corme-Royal, la CDA de saintes a émis un avis favorable à ce projet.

Il est maintenant nécessaire de valider la convention avec la Communauté de Communes Cœur de Saintonge.

Ce projet va proposer un circuit de 41 km déclinable en 2 petits circuits de 27 et 15 km.

Le circuit devrait être opérationnel pour le printemps 2026 et viendra compléter l'offre d'équipement de mobilité douce du territoire.

Après avoir examiné la proposition de convention d'aménagement d'un parcours sportif VTT avec la CDC Cœur de Saintonge,

Le Conseil Municipal valide cette convention à l'unanimité.

LOCATION LOGEMENT COMMUNAL 68 ROUTE DE L'OCEAN

Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ de M. et Mme Christophe BLANCHON au 15 décembre 2025 domiciliés au 68 Route de l'Océan et qu'il a reçu un dossier de candidature pour ce logement.

Après en avoir examiné le dossier, le Conseil Municipal décide

- de louer le logement à M. Julien BONNET et Mme Mélissa DAVID à compter du 15 décembre 2025

- de fixer le loyer à 1000,00 € mensuel

- un mois de caution sera demandé

Les recettes seront prévues à l'article 752 du budget primitif 2025

TARIF STERE DE BOIS

Monsieur le Maire informe que suite à de la coupe d'arbres, il serait nécessaire de fixer un tarif du prix du stère de bois pour pouvoir le vendre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le tarif à 50,00€ du stère.

DON POUR FERAILLE

Monsieur le Maire a donné le tas de ferraille qui été déposé sur le parc de l'atelier communal à Monsieur Yannick HAUSELMANN domicilié à Sablonceaux. Monsieur HAUSELMANN a souhaité faire un don à la commune et a donc remis un chèque de 100,00 € qui sera encaissé sur le budget communal à l'article 756.

ADMISSION EN NON VALEUR

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la présentation de demandes en non-valeur déposée par le Trésorier de Rochefort.

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Trésorier dans les délais réglementaires ;

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal une demande d'admission en non-valeur pour un montant de 9 658,10 € répartis sur dix-huit titres de recettes émis en 2019-2020-2021 et 2022 sur le budget LOCAUX COMMERCIAUX.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande.

LA MINUTE MUNICIPALE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'admettre en non-valeur les titres pour un montant de 9 658,10 € (liste en annexe).

Les crédits seront prévus à l'article 6542 du budget 2025.

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

REVISION TARIFS LOCATION DES SALLES

Le Conseil Municipal décide de réviser les tarifs de locations des salles municipales, ceux-ci seront applicables au 1er décembre 2025.

PETITE SALLE

TPS DE LOCATION	TC	THC
1soirée ou 1 am.....	. 78,00 €.....	106,00€
1 journée.....	121,00 €.....	173,00 €
2 jours.....	169,00 €.....	242,00 €
Associations communes....	22,00 €.....	..106,00 €
Location armoire à vaisselle :	50,00 €	
Location partielle vaisselle :	20,00 €	

GRANDE SALLE

TEMPS DE LOCATION	TC	THC
1 journée.....	257,00 €.....	334,00 €
2 jours	401,00 €.....	539,00 €
Associations communes....	40,00 € (manifestations non payantes)	
	222,00 € (manifestations payantes)	
Associations hors commune :	290,00 €	
tarif location du lave-vaisselle : commune	50,00 €	
	hors commune 62,00 €	
	Assoc. communale : 21,00 €	

AVANCE 2025/2026 A LA TRIBU DE NAVA

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier du Centre de Loisirs "La Tribu de Nava" sollicitant une avance trésorerie pour l'année 2025/2026.

Le Centre de Loisirs accueille les enfants de Balanzac, Nancras, Sablonceaux et Ste Gemme.

Chaque commune participe aux dépenses de fonctionnement de l'association.

Le budget de fonctionnement de l'accueil de Loisirs a été impacté par une régularisation du calcul des prestations de service de la CAF.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de verser une avance de trésorerie de 1605,60 € qui sera financé sur le budget 2025 à l'article 65738.

Afin de financer cette participation, le Conseil Municipal vote la décision modificative suivante :

Art 623 (Publicité – relations publiques) : - 1650,00 €

Art 65738 (Autres Ets publics) : + 1650,00 €

DEMANDE DE SUBVENTION LYCEE ATLANTIQUE DE ROYAN

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un jeune de la commune scolarisée au Lycée Atlantique de ROYAN a participé à un séjour linguistique en ESPAGNE du 2 au 7 novembre 2025.

Le Conseil Municipal accorde 40,00 € par élève, qui seront prévu au budget 2025, article 65738.

VENTE STRUCTURE DE JEUX ET BUSES

Le Conseil Municipal décide de vendre une vieille structure de jeux à la SCI LES PLANCHES pour un montant de 120,00 € et deux buses à Monsieur Vincent GUERRA pour un montant de 100 €.

Ce matériel ne fait pas partie de l'actif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- d'autoriser Monsieur le Maire à émettre les titres correspondants.

CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes d'aide au secrétariat de mairie

- Accueil du public

- gérer les formalités administratives courantes

- réaliser les tâches courantes du secrétariat

LA MINUTE MUNICIPALE

- gestion de la plateforme urbanisme
- gestion du site internet
- rédaction du bulletin communal et communication
- Facturation cantine et garderie
- gestion de la plateforme des arrêts de travail

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de d'adjoint administratif à temps non complet 28/35ème à compter du 1er avril 2026, pour effectuer les tâches ci-dessus énumérées

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité (ou de l'établissement).

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement

DECISION MODIFICATIVE BALANZAC N°3

Afin de financer l'achat d'un échafaudage, le Conseil Municipal vote les crédits suivants :

Art 2158 (21) opération 137 Achat de matériel + 1630,00 €

Art 2173 (21) opération 127 Travaux : - 1630,00 €

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'admettre en non-valeur les titres pour un montant de 9 658,10 € (liste en annexe).

Les crédits seront prévus à l'article 6542 du budget 2025.

NUMEROTATION RUE DE CABINET

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'attribuer des numéros de rue sur les parcelles ZP 64 et 65 de la Rue de Cabinet

- Parcalle ZP 65 : 27 et 29 Rue de Cabinet
- Parcalle ZP 65 : 31 Rue de Cabinet

Le Conseil Municipal approuve cette proposition



LE RECENSEMENT MILITAIRE donne des DROITS

OBJECTIF CITOYEN



J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT
RECENSER. ET TOI ???

QUI ?

OÙ ?

QUAND ?

AVEC QUOI ?

POURQUOI ?

Garçons et filles de nationalité française

À la mairie de ton domicile

Dès 16 ans

Votre carte d'identité

Le livret de famille

Un justificatif de domicile

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

INFORMATIONS MUNICIPALES

Inscription

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les Français(es) obtenant la nationalité à partir de 2019. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales. Pour effectuer votre inscription il vous faut un justificatif de domicile de moins de 3 mois et un justificatif d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans.

Vérifier sa situation électorale

Vous avez un doute, pour savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit (inscription d'office ou inscription volontaire), ou pour vérifier que vous n'avez pas été radié, vous pouvez vous connecter sur le site service-public.fr.

Procuration

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour du vote, de se faire représenter.

Vous pouvez effectuer votre demande de procuration en ligne ou vous pouvez toujours effectuer cette demande sur papier auprès de la gendarmerie de votre choix.



INFORMATIONS MUNICIPALES

FRELONS ASIATIQUES



Des pièges à Frelons asiatiques sont disponibles à l'accueil de la Mairie.

Les pièges sont spécialement conçus contre les frelons asiatiques pour empêcher leur sortie après la capture. Une notice vous sera également fournie afin d'optimiser le piégeage.

REDEVANCE OM



Les Familles quittant ou s'installant sur la Commune sont priées de bien vouloir se signaler auprès de la Mairie qui se chargera de les retirer ou de les inscrire auprès de la Communauté de Commune Cœur de Saintonge de Saint-Porchaire responsable de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères sur la Commune de Balanzac.

DÉPÔTS SAUVAGE



Les dépôts sauvages sont interdits. Ce type d'agissement expose ses auteurs à une contravention pouvant aller jusqu'à la 5^{ème} classe tel que prévu à l'article R 635-8 du Code Pénal.

Cette incivilité a pour conséquence de nuire à la propreté publique et à nuire à l'environnement.

HORAIRES DE TONTE ET BRICOLAGE



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses etc... ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

En dehors de ces horaires, merci de bien vouloir respecter la tranquillité du voisinage.

ANIMAUX DOMESTIQUES



Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, y compris en chemin, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière intempestive.

Il est interdit de laisser les chiens divaguer. De plus, ils doivent être tenus en laisse pour leur promenade. Les maîtres ont obligation de ramasser les déjections de leur animal.

Il est nécessaire de rappeler l'importance d'identifier et de stériliser vos chats.

BRÛLAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX



Selon le Code de l'environnement (sous-section 3 : collecte des déchets) et la Circulaire du 18 novembre 2011 (relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts), il est interdit de brûler les déchets verts. Et ce, que cela soit à l'air libre ou dans un incinérateur.

Cette interdiction a pour but d'une part de limiter les risques d'incendie involontaire, ainsi limiter l'impact écologique et sanitaire des fumées dégagées par ces feux.

En effet, les déchets verts dégagent en brûlant des substances toxiques notamment des particules fines qui sont dangereuses pour l'environnement et pour les êtres humains.

INFORMATIONS MUNICIPALES

ETAT-CIVIL 2025



Naissances

Melle GOMBAUD Alba née le 15.09.2025

Melle BILLON FORGIT Pauline née le 29.09.2025

Félicitations aux heureux parents

Décès

M. ROY Dominique le 07.01.2025

M. SEUGNET René, Albert le 28.02.2025

M. BERNARD Mickael le 27.04.2025

Mme GOMBAUD née SIMONNET Paulette, Marcelle le 23.06.2025

Mme GIRARDEAUX née PIOCHAUD Paulette, Simonne le 11.08.2025

M. REINE Gabriel le 14.08.2025

Toutes nos sincères condoléances aux familles



NOUVEAU !!

REGLEMENT DU CIMETIERE

La gestion du cimetière communal relève du pouvoir de police du Maire et est soumis à des règles spécifiques en matière de salubrité, de décence et de tranquillité publique.

Un règlement fixant les règles de fonctionnement du cimetière a été approuvé par le Conseil municipal en date du 18 décembre 2025 et sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2026.

Vous pouvez le consulter dès maintenant en mairie ou sur le site internet de la commune.

EXTRAIT DU REGLEMENT DU CIMETIERE DE BALANZAC

« Article I - Accès

Le cimetière reste ouvert en permanence. Cependant, les portes doivent être impérativement refermées après chaque utilisation.

Le cimetière est clos, assurant la sécurité des sépultures et des usagers.

Les personnes qui pénètrent dans le cimetière doivent se comporter avec décence et respect »

INFORMATIONS MUNICIPALES

Nouveau !

En 2025, Cyclad met en place le Pass pour accéder aux déchetteries.

Nos déchetteries accueillent 60% des déchets que nous produisons et sont de véritables plateformes de tri et de valorisation.

Pourquoi un Pass ?

Pour réserver l'accès des déchetteries aux seuls habitants et professionnels de Cyclad et renforcer le tri, la fluidité et la sécurité. Comme sur les territoires voisins, le nombre de passages est limité pour réguler les fréquentations et les apports. Le Pass donne accès à 24 passages par an.



En pratique



Les déchetteries sont majoritairement équipées de barrières automatiques. Je présente mon Pass à la borne avant les barrières ou à l'agent pour accéder à la déchetterie.

Le nombre de 24 passages par an est décompté à partir du 1^{er} janvier 2026. À chaque passage, le solde s'affichera sur la borne et sur le compte usager.

À noter !

Il ne sera délivré qu'un seul Pass par foyer ou par professionnel (il peut être partagé sur plusieurs téléphones).

Comment obtenir mon Pass ?

- 1 Je me connecte sur cyclad.org
- 2 Je remplis le formulaire et je télécharge mon **justificatif de domicile de moins de 3 mois** (extrait K-Bis ou certificat RNE pour les professionnels).
- 3 Je reçois par mail mon e-Pass après validation de ma demande.
- 4 J'enregistre mon e-Pass sur mon téléphone (ou je l'imprime) et je le présente à chaque passage. Si j'ai demandé un badge, je le reçois par courrier plus tard.



Je n'ai pas d'adresse mail ?
Contactez le service public Cyclad au 05 46 07 16 66.



Les bons gestes

- 1 Avant d'aller en déchetterie je répare, je donne, je vends les objets en bon état. Je pense aux recycleries.
- 2 Pour réduire mes apports de végétaux je pense au mulching, broyage, paillage et compostage.
- 3 Je trie les textiles, le verre, les papiers-petits cartons dans les bornes d'apport volontaire.
- 4 Je sépare les déchets par matière avant de partir à la déchetterie pour faciliter le tri sur place.



Conception : Instant Urbain

Conformément à la réglementation, les déchetteries sont des centres de valorisation qui accueillent des déchets triés pour préparer leur recyclage. L'agent valoriste a pour mission de faire respecter le tri, les règles de sécurité et le règlement intérieur. En toutes circonstances, je respecte les agents et les autres usagers.

Une question ?

➤ cyclad.org ➤ monpass@cyclad.org ☎ 05 46 07 16 66
📍 1 rue Julia et Maurice Marcou 17700 Surgères

cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir



INFORMATIONS MUNICIPALES

RAPPEL DES RÈGLES RELATIVES AUX BAC D'ORDURES MÉNAGERS

Dans le cadre du respect des prescriptions en matière de collecte des déchets et afin d'assurer le maintien de la salubrité publique, il est rappelé aux usagers les dispositions suivantes :

- **Rentrée des bacs après le passage des services de collectes.**
Conformément aux règles de bonne utilisation des équipements de collecte, **les bacs doivent être sortis la veille du passage et rentrés dès que possible après leur vidage.** Le maintien prolongé des bacs sur la voie publique est interdit, car il constitue une gêne pour la circulation et porte atteinte à la qualité du cadre de vie.

- **Interdiction d'utiliser les bacs appartenant à d'autres.**
Chaque foyer est tenu d'utiliser **exclusivement** son propre bac. Il est **strictement interdit** de déposer des déchets dans un bac ne lui appartenant pas.

Face à une recrudescence des dépôts de déchets dans les bacs des bâtiments municipaux, ainsi que des dépôts sauvages une plainte sera déposée à chaque manquement aux règles d'usage.



MARCHÉ DU DIMANCHE MATIN



Chaque dimanche matin,
venez faire un tour à notre
petit marché !

Un stand de légumes frais et
de saison. De quoi remplir
votre panier de fraîcheur !

Venez soutenir nos
producteurs locaux et repartir
avec de bons produits !

Ce marché n'a qu'un seul objectif...grandir !
Apiculteurs, fromagers ; ostréiculteurs, artisans du goût, créateurs locaux,
Rejoignez-nous ! Ce marché est une belle opportunité pour vous faire connaître,
échanger et participer à la construction d'un rendez-vous domical dynamique.

POINTS TRAVAUX



Travaux

Des travaux de rénovation ont été commencés cette année. Principalement, des travaux de réfection de la cour d'école tels que l'implantation d'une nouvelle structure de jeux, le nettoyage des façades, la peinture des zones de jeux, ainsi que des travaux dans les classes.

Les travaux menés dans l'école, ont pour but d'améliorer le cadre de vie des élèves et de l'équipe.

Les aménagements ont été pensés pour allier plaisir, sécurité et pédagogie.

Nos agents techniques sont également intervenus dans les différents bâtiments et logements communaux, afin de garantir la longévité des infrastructures de la commune.

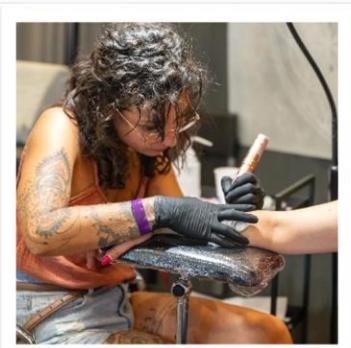
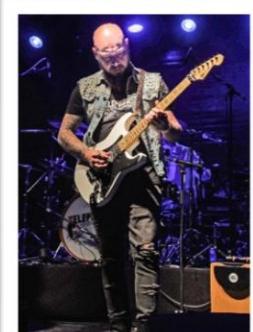
joyeuses fêtes



RETOUR EN IMAGES

FESTIVAL DU MULTI-SON 2025

Les 27-28 et 29 juin 2025, c'est déroulé sur la commune de Balanzac la 2^{ème} édition du festival du multi-son, accompagné du village de l'artisanat et du salon du Tatoo. Le projet est porté par l'association Mx Cross de Nancras représentée par M. MENETAUD.



PROCHAINE EDITION LE 26-27 ET 28 JUIN 2026

RETOUR EN IMAGES

La brocante annuelle de Balanzac s'est tenue cette année sous un beau soleil et dans une ambiance chaleureuse. Exposants et visiteurs se sont retrouvés pour échanger et partager un moment de convivialité.

Et pour clôturer la journée, le repas éclade du soir a réuni habitants et visiteurs autour d'un moment gourmand et festif.

Un grand merci aux bénévoles, aux exposants et à tous ceux qui ont contribué au succès de cette belle journée.

Rendez-vous l'année prochaine !



RETOUR EN IMAGES



CEREMONIE DE COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE



RETOUR EN IMAGES



LA VIE COMMUNALE

ASSISTANTES MATERNELLES

BALANZAC

DUTREUIL Bénédicte 51 route de la Moulinette 06 81 80 52 55
FAUCHER Stéphanie 7 Impasse du Cabinet 06 72 50 45 12
SEGUIN Sylvie 7 Lotissement Les Erables 06 29 25 72 01

NANCRAZ

BRAND Chantal 5 route des Roquetteries 06 30 06 09 61
CROUCH Christelle 3 rue du Pommier Rouge 06 32 39 52 06
EVEILLARD Claudia 2 rue Blanche 06 81 75 67 85
MILLARD Carole 2 rue des Roquetteries 06 08 22 36 13
RAFFÉ Nathalie Beaumur 06 41 50 60 07

SABLONCEAUX

BAZIN Érika 19 Ter rue des Fourneaux 06 78 30 08 46
CHAPRONT Catherine 25 rue de la Source – Lot la Fontaine 07 85 37 15 90
DIERICKX Sandrine 77 route de Meursac 07 81 53 65 74
LAUTIER-ROCHE Jessica 7 F impasse du Grand Pré 07 49 05 16 53
PEREIRA Chrystelle 1 chemin des Balerits 07 48 66 40 00
PICQ Muriel 30 rue des Fourneaux 06 10 01 09 51
RONGEAT Barbara 15 rue de la Source – Lot La Fontaine 06 66 19 08 25



Les responsables des Relais Petite Enfance, Sylvie PAPILLON et Céline GAUTHIER invitent les parents à prendre contact avec elles pour toute demande d'information concernant la garde de leur(s) enfant(s) par téléphone ou sur rendez-vous.

Elles accueillent également les assistants maternels et familiaux et les personnes en recherche d'informations concernant les démarches pour une demande d'agrément.

Les permanences d'informations pour les assistants maternels et les familles ont lieu :

- Le lundi, mercredi, jeudi et le 1er et 3ème vendredi du mois à la Maison de l'Enfance de 14h à 17h**
- Le mardi, mercredi et vendredi à la Maison de l'Enfance de 9h à 12h30**

23 rue du Collège – St Porchaire – Tél RPE Sud : 06 01 05 10 94 ou RPE Nord : 06 14 96 58 97

REPERTOIRE DES ENTREPRISES

Frédéric TANCHAUD
16 Route de la Pierre Plate
06.19.12.28.93
Vente directe colis bio
Cochons culs noirs
Vaches Angus

AD RENOVATION	Entreprise de maçonnerie	05.46.94.40.74
ALOES TAXI	Taxi	06.10.39.20.87
ARC EN CIEL PAYSAGES	Paysagiste	05.46.94.75.08
AUX PLUS BELLES MAINS	Prothésiste ongulaire	06.26.30.47.43
BERNARD AUTOMOBILE	Mécanique auto et vente	05.46.74.84.61
BERNARD Sébastien	Menuisier Plaquiste	06.32.92.42.45
BERNARD William	Mécanique agricole	05.46.94.72.96
BEST'OIL	Mécanicien à domicile	06.02.56.50.32
BRUNO MOTOCULTURE	Motoculture	06.23.94.16.01
CANONNE Cyrille	Entreprise de menuiserie	05.46.90.51.52
CANONNE William	Ets construction rénovation	06.64.44.50.68
CYNOPHILE DOUX	Education canine	06.64.54.57.99
DE LA TERRE A LA PIERRE	Paysagiste	06.75.76.04.02
DOCTEUR PC ANCELE	Réparation Informatique	06.29.63.78.41
FRED & CO	Revêtement sols et murs	05 46 90 54 81
GACHET Emmanuel	Electricien	06.15.41.64.09
HERBERT PAYSAGISTE	Paysagiste	06.60.17.02.93
JT CONSTRUCTION	Maçonnerie générale	06.21.37.41.96
LE PAIN DU MOULIN	Boulangerie Pâtisserie	05.46.90.69.49
LF IMMO – DIEU Angélique	Agent immobilier	06.59.09.15.08
ROLLAND Martin	Construction de piscine	06.37.73.37.61
RS AMENAGEMENT	Aménagement	06.11.93.39.99
SARL BERNARD Dominique	Entreprise de maçonnerie	05.46.94.75.40
SANDRA PANIS	Psychanalyste	06.73.28.02.48
UN HAIR D'OPHÉLIE	Coiffeuse à domicile	06.25.03.31.53

LA VIE SCOLAIRE

UNE BELLE RENTREE A L'ECOLE DE BALANZAC !

Le 1er septembre 2025, **43 élèves** ont pris le chemin de l'école de Balanzac. Pour certains, c'était leur **toute première rentrée** !

Aujourd'hui, tous ont bien pris le rythme de l'école : les enfants découvrent les **règles de vie**, la **vie en collectivité** et le **plaisir du vivre-ensemble**. Ils apprennent en **jouant**, en **manipulant**, en **développant leur langage** et leurs **compétences motrices**.

Dans notre école, nous accueillons chaque enfant et sa famille avec **bienveillance** et **respect**. Attentives à la **singularité de chacun**, nous construisons ensemble un **climat de confiance et de dialogue** pour le bien-être de tous.

Nous remercions **Monsieur le Maire**, la **municipalité** et les **agents communaux** qui ont œuvré tout l'été pour nous offrir une **belle cour colorée** ainsi qu'un **jardin réaménagé** avec une **nouvelle structure**, très appréciée des élèves !

En octobre, les enfants ont relevé plusieurs **défis scientifiques** : comment réaliser un pont ? comment indiquer un tracé codé pour définir un chemin ? C'est le **début de la programmation informatique** !

À l'occasion de la **Semaine du Goût**, du 13 au 17 octobre, nous avons travaillé autour de la **pomme**, en découvrant ses différentes variétés, ses **couleurs** et ses **saveurs**.

Chaque jour, les élèves ont dégusté un **menu sur le thème des couleurs** :

- lundi : menu orange
- mardi : menu rouge
- jeudi : menu violet
- vendredi : menu jaune

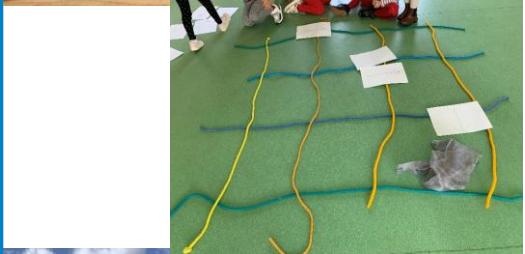
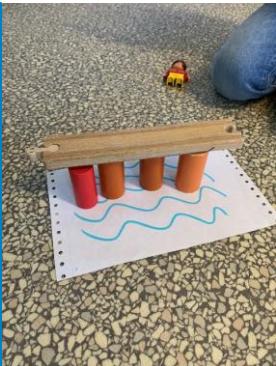
Et pour le plaisir de tous, nous avons relevé le défi de **nous habiller de la même couleur que le menu** : défi réussi !

Notre **école maternelle** accueille les enfants de la **Petite Section à la Moyenne Section**.

Si votre enfant est né en **2023**, vous pouvez déjà l'inscrire pour la rentrée **2026**.

☞ Renseignez-vous auprès de la mairie !

TOUTE L'EQUIPE ENSEIGNANTE DE L'ECOLE MATERNELLE VOUS SOUHAITENT DE BELLES FETES DE FIN D'ANNEE



FONCTIONNEMENT DU RPI

Depuis plusieurs années, les communes de Balanzac, Nancras et Sablonceaux travaillent main dans la main au sein d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

Ce dispositif permet de maintenir des écoles dans nos villages tout en offrant un enseignement de qualité et un meilleur équilibre des effectifs.

[Les niveaux de classes sont répartis entre les 3 écoles :](#)

Balanzac : 43 élèves de PS et MS

Sablonceaux : 43 élèves de GS et CP

Nancras : 59 élèves de CE1 – CE2 – CM1 et CM2

Cette organisation favorise un bon suivi des enfants et permet d'utiliser au mieux les locaux et le matériel pédagogique de chaque école.

Un service de transport scolaire relie chaque jour les écoles des 3 communes. Les trajets sont organisés pour que les enfants voyagent en toute sécurité et dans de bonnes conditions.

Le RPI repose sur une coopération étroite entre les enseignants, les municipalités et les familles pour veiller au bien-être et à la réussite de tous les élèves.

Contact

49 route de l'Océan – 17600 BALANZAC

Tél : 05 46 95 28 71

@Mail : sivos.seudre.saintonge@gmail.com

Facebook : Sivos Seudre Saintonge

Président du Sivos : M. Dominique BERNARD

Directrice : Mme Amélie TILLARD

Heures d'ouvertures public :

Lundi : 9H30 à 12H – 12H45 à 16H30

Mardi : 9H15 à 12H30 – fermé l'après-midi

Mercredi : fermé

Jeudi : 9H15 à 12H30 – fermé l'après-midi

Vendredi : 09H00 à 16H00

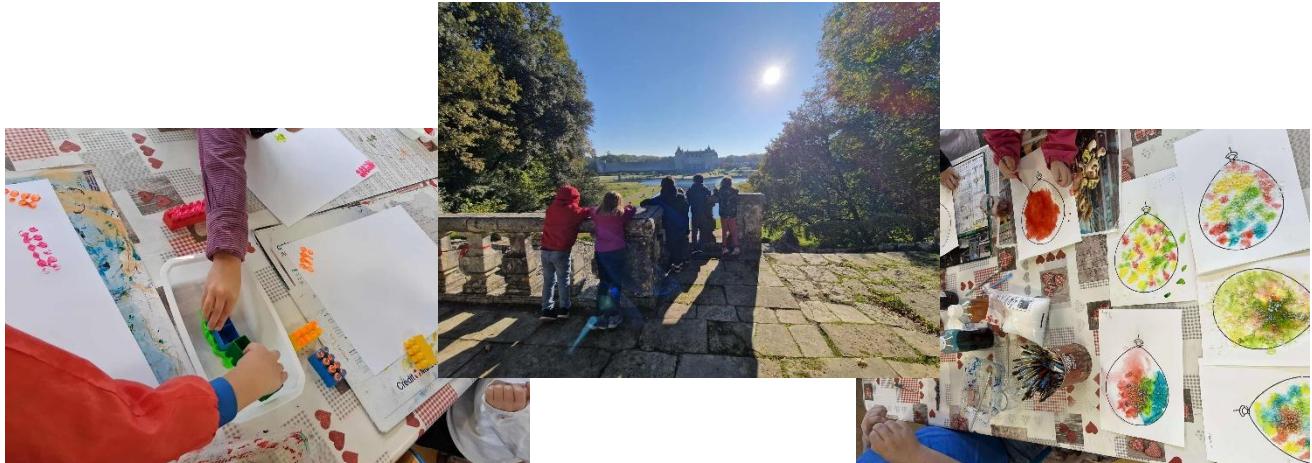


ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le service périscolaire accueille les enfants en dehors des temps de classe afin de soutenir les familles dans leur organisation quotidienne. Encadrés par une équipe d'animateurs qualifiés, les enfants bénéficient d'un environnement sécurisant, convivial et adapté à leurs besoins.

Le service périscolaire du RPI Balanzac Nancras Sablonceaux : accueil de 07h30 à 09h00 et de 16h30 à 19h00 les jours d'école.

L'accueil du mercredi est ouvert de 07h30 à 19h00 pour les enfants de 3 à 11 ans sur inscription.



Site Périscolaire

38 rue des Ecoles – 17600 NANCRAZ

Sivos Seudre Saintonge – Siège : 49 route de l'Océan – 1600 BALANZAC

Tél : 06.32.53.79.95 – Mail : sivos.seudre.saintonge@gmail.com – Facebook : Sivos Seudre Saintonge



La Tribu de Nava



18 Rue de l'Aunis - 17600 NANCRAS

latribudenava@gmail.com

TÉL : 07 64 21 29 71 - Facebook : La tribu Denava

Accueil de Loisirs La Tribu de Nava

Ouvert de 7h30 à 19h00 durant les vacances scolaires, l'accueil de loisirs accueille tous les enfants de 3 à 12 ans sur inscription.

Au programme : activités créatives, culturelles, motrices permettant l'apprentissage du vivre ensemble et de la découverte.

Prochaine période d'ouverture
Vacances de février 2026

Les vacances d'octobre 2025



Tarifs au 1er septembre 2025

TARIFS CDC Coeur de Saintonge et Sablonceaux

Quotient familial	Journée complète	% journée avec repas	% journée sans repas
0 à 300	6,75 €	6,15 €	3,90 €
301 à 500	9,00 €	7,30 €	4,50 €
501 à 759	10,70 €	9,00 €	5,10 €
760 à 1000	11,85 €	9,55 €	5,60 €
+ 1000 et affiliés CAF	12,85 €	10,20 €	6,15 €
HORS CAF et MSA	14,60 €	11,25 €	7,30 €

TARIFS extérieurs CDC Coeur de Saintonge

Quotient familial	Journée complète	% journée avec repas	% journée sans repas
0 à 300	8,15 €	7,15 €	4,60 €
301 à 500	10,20 €	8,70 €	5,60 €
501 à 759	11,75 €	10,20 €	6,10 €
760 à 1000	12,75 €	11,25 €	6,65 €
+ 1000 et affiliés CAF	13,80 €	12,25 €	7,65 €
HORS CAF et MSA	16,35 €	13,25 €	8,70 €



Le Club des Balanzacainés

vous souhaite une très Bonne Année

Tout d'abord merci à tous les membres du bureau et à toute l'équipe qui travaille. En effet , c'est toujours dans la bonne humeur, mais avec sérieux et efficacité que nous agissons pour maintenir la bonne dynamique du Club.

Au cours de l'année 2025, nous aurons organisé :

- *10 après-midi loto et jeux de cartes dont le goûter de Noël**
- *10 concours de belote**
- *1 spectacle musical à Saujon**
- *2 sorties : 1 au cabaret la Castafiore (Nantillé) , 1 au Poncton (Vendée)**
- *3 repas(2 animés et 1 gratuit avec remise de chocolats)**
- *1 voyage (8 jours) en Sicile. Le groupe à Syracuse (photo ci-jointe)**

Pour l'année 2026 sont prévus :

- *les mêmes activités en salle (en janvier à l'AG, un calendrier sera offert à tous les adhérents)**
- *2 ou 3 sorties d'un jour dont une sur l'Erdre près de Nantes**
- * 1 voyage (8 jours) : Croisière sur le Rhône.**

Nous pensons à celles et ceux qui ont des problèmes de santé ainsi qu'à toutes les familles qui ont perdu un proche.

Merci à la municipalité pour la subvention et la location de la salle, en espérant que la prochaine équipe continuera à nous soutenir.

Enfin , que vous soyez de Balanzac ou des environs, sachez que toute l'équipe se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2026. **Passez de très bonnes fêtes**

Bien cordialement,

le Président :

Yves Hervaud

LA VIE ASSOCIATIVE

Le Club des Balanzacaînés :
Voyage en Sicile du 3 au 10 octobre 2025



PALERMO

SIRACUSA

CATANA

ETNA

CEFALU

ENNA

ACCA (Chasse)

Créer en 1968 par M Jean RAFFE, la plus ancienne association de la commune est composé d'environ 35 membres. Le nombre de membres de l'association reste constant depuis de nombreuses années.

L'ACCA est active tous les ans pour une chasse de loisirs. Elle est également chargée de la régulation de la faune sauvage. L'ACCA a mis en place un plan de gestion pour la petite faune de plaine avec la réintroduction du faisand de Mandchourie en 2018. Elle a également participé à des plantations de haies sur la commune cette année.

Président : Monsieur Frédéric ALVARD (depuis 2016)

Trésorier : Monsieur Jean-Pierre PINEAU

Secrétaire : Monsieur Bernard COMPAN

Les membres du bureau et les chasseurs de l'ACCA vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année à toutes et à tous et présentent leurs meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite pour l'année 2026.

Les Membres du bureau

AMICAL BALANZACAIS

L'année 2025 a été ponctuée par plusieurs manifestations :

- Repas des anguilles le 19 janvier 2025
- Repas entrecôte le 18 mai 2025
- Randonnée et pique-nique le 20 juillet 2025
- Repas des anguilles le 7 décembre 2025

Lors de ces repas, nous accueillons un nombre important de convives et notamment aux repas des anguilles où il nous est impossible de satisfaire toutes les demandes et nous nous en excusons.

EN 2026, NOUS VOUS PROPOSONS :

- Repas des anguilles le dimanche 18 janvier 2026
- Repas des entrecôtes le 17 mai 2026
- Randonnée pédestre et pique-nique le 19 juillet 2026
- Repas des anguilles le 6 décembre 2026

Pour tous renseignements, contacter Mme Ghislaine GOMBAUD au 0607120257

*L'équipe de l'Amical vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année
et une belle année 2026*

Les membres du bureau

Quand l'Amical part en vadrouille

Visite du parc du Puy du Fou les 18 et 19 octobre 2025





FIL EN AIGUILLES

L'association **Fil en Aiguilles de BALANZAC** remercie toutes les adhérentes qui viennent participer à nos activités les Mardis après-midi à partir de 14 heures, à la salle des fêtes, de Septembre à fin Juin.

Le partage du savoir est très apprécié de toutes

Toutes les personnes intéressées par l'une de nos activités sont les bienvenues (tous niveaux acceptés).

Nous proposons :

Couture, tricots, patchwork, crochets, canevas,
Boutis, hardanger, points comptés, scrapbooking...



Octobre Rose à Saint Porchaire
Dimanche 12 octobre 2025, la CDC Coeur de Saintonge a organisé un Marché de Créatrices, Productrices et Entrepreneuses, notre Association a participé en offrant des lots pour la tombola, et également participation des habitants de la commune.



Lots offerts par le club pour Octobre rose



L'association a créé un espace jeux de société (triominos, rummikub, scrabble)

**VOUS AVEZ DES RESTES DE TISSUS, DES PELOTES DE Laine, DES COTONS A BRODER ET AUTRES,
MERCI DE PENSER A NOTRE ASSOCIATION.**

A déposer le Mardi de 14h à 18 h à la salle des fêtes.

Nous remercions le municipalité pour la subvention qui nous a été allouée

Au seuil de la nouvelle année, les membres de l'Association Fil en Aiguilles vous présentent leurs meilleurs vœux de Santé, Joie, et Bonheur pour 2026

Association des parents d'élèves Les Petites Mains

Soutenons ensemble nos trois écoles

Depuis la rentrée, notre association se mobilise pour aider à financer les projets scolaires de nos enfants

Nos actions de l'année :

-  Vente de madeleines Bijou (Prochaine vente 05/02/2026)
-  Sacs à bonbons d'Halloween
-  Séance photo de Noël (23/11/2025)
-  Tombola (07/05/2026)
-  Loto (27/03/2026)
-  Bourse à l'enfance (26/04/2026)
-  Vente plants de légumes (Mi Avril)
-  Kermesse de fin d'année (Juin)

-  Les bénéfices récoltés sont entièrement reversés aux trois écoles du RPI afin de financer des sorties, du matériel pédagogique et de beaux projets pour nos enfants.
-  L'APE remercie chaleureusement les trois mairies, les habitants, les enseignants, les parents et tous les bénévoles pour leur précieux soutien

Nous contacter

THELLIER Anaïs 06.45.89.10.30 ou lespetitesmains.ape@gmail.com

Les Petites Mains



APELESPETITESMAINS17

ACTION SOCIALE

<p>Association santé éducation et prévention sur les territoires des Charentes</p>	<p>Atelier mémoire PEPS EUREKA S'adresse à toute personne à partir de 55 ans et permet de comprendre le fonctionnement de la mémoire. Se compose de 10 séances de 20h30 conduites par des animateurs formés à la méthode PEPS EUREKA.</p> <p>ASEPT SAINTES tél 05 46 97 53 02 – contact@asept-charentes.fr</p>
	<p>Solution simple pour demeurer chez soi en toute sérénité et sécurité 24h/24 – 7j/7. Chaque personne est équipée d'un transmetteur et d'un collier ou bracelet, adapté pour la vie de tous les jours, étanches à l'immersion. Destinée au maintien à domicile ou de façon temporaire. ASA Royan tél 05 46 06 05 00 mail teleassistanceasa@wanadoo.fr.</p>
	<p>L'espace France SERVICE est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés par des agents dans leurs démarches administratives sur de nombreuses thématiques : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès aux droits, etc.</p> <p>Horaires d'ouverture : Le lundi de 14h00 à 17h00 et du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 puis de 14h00 à 17h00</p> <p>Un agent de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) est présent tous les mercredis matin pour vous renseigner.</p>
	<p>Le Logis Saintes – tél 05 46 93 85 85 – www.logisaintes.fr Le Logis a pour objet de favoriser l'accès au logement autonome et de droit commun, pour les jeunes, les adultes et les familles pas ou mal logés, et de contribuer à leur insertion sociale et professionnelle.</p>
	<p>Assistant (e) social (e) Maison de la Petite Enfance St Porchaire - tél 05 46 92 38 38</p>
	<p>SOUTIEN/INFOS/CONSEILS/ECOUTE France Alzheimer Charente-Maritime 22, rue Arc de Triomphe 17100 SAINTES Tél : 05.46.92.25.18 Mail : francealzheimer17@orange.fr</p>
	<p>SAUJON SOLIDARITÉ Tél : 07.77.05.88.45 - Mail : saujonsolidarite@laposte.net De 15h00 à 18h00, les vendredis au 2bis rue du Château d'eau à Saujon.</p>
	<p>NOS ANGES AÎNÉS (accompagnement des aidants familiaux) Maintien à domicile – accompagnement vers du collectif Tél : 06.12.12.41.26 Mail : nosangesaines@gmail.com Site : nosangesaines.fr</p>



La commune de Balanzac est membre de la Paroisse Sainte Marie en Saintonge.

Accueil au presbytère de Saujon le mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h30 à 11h30.

5 rue de Saintonge – 17600 SAUJON

Téléphone : 09.54.18.44.40

Mail : eglisesaujon@gmail.com

Curé : Père Sylvain LEFORT

Tél : 06.77.53.08.52



CALENDRIER DES MESSES

* Mercredi 24 décembre 2025 à 17h

Saujon (Veillée de noël en famille)

* Mercredi 24 décembre 2025 à 19h30 à

Corme Royal (Veillée de noël)

* Mercredi 24 décembre 2025 à 23h à

Saujon (Veillée de noël)

* Jeudi 25 décembre 2025 à 10h30 à

Saujon (Jour de noël)



Rejoignez la Paroisse Sainte Marie en Saintonge et soyez informés des horaires de célébrations, événements, concerts, activités, comment se rendre service et prier les uns pour les autres ...
Téléchargez l'application <https://www.oclocher.fr/app> sur votre téléphone portable et rejoignez-nous !!!



Rejoignez la Paroisse Sainte Marie en Saintonge et soyez informés des horaires de célébrations, événements, concerts, activités, comment se rendre service et prier les uns pour les autres ...
Téléchargez l'application <https://www.oclocher.fr/app> sur votre téléphone portable et rejoignez-nous !!!

QUI A EU CETTE IDEE FOLLE, UN JOUR D'INVENTER L'ECOLE



En 1877, un immeuble est acheté par la commune pour y faire une école de filles (aujourd'hui c'est la boulangerie).

En 1900, l'école des garçons est implantée (école maternelle actuellement).

En 1912, construction du préau et d'un mur de clôture.

En 1942, l'ouverture d'une salle pour que les enfants prennent le repas de midi, il faut dire qu'à cette époque, les enfants venaient en classe à pied avec leur musette contenant le repas et la « chopine » contenant du vin rouge coupé d'eau ! (août 1956, une circulaire ministérielle interdit la consommation de boissons alcoolisées dans les écoles).

En 1949, deux poêles à bois sont installés dans les classes, puis en 1954 le bois est remplacé par le charbon. C'est en 1959, les locaux de l'école sont équipés d'un chauffage central au fuel.

En 1955 des travaux d'agrandissement des classes et du préau sont réalisés.

C'est en décembre 1955, la commune décide que des repas seront confectionnés sur place à un prix de 0,40 centimes de franc.

A cette époque et jusqu'en 1960 la commune comptait 441 habitants pour environ 50 élèves à l'école.

C'est en raison d'un manque d'élèves, en 1989, la commune de Balanzac forme un regroupement pédagogique avec la commune de Sablonceaux, la commune de Nancras nous rejoint en 1994.

Sur ces dernières années le confort de l'école a considérablement été amélioré, une salle de motricité, une bibliothèque, l'agrandissement du restaurant scolaire, une lingerie, des sanitaires extérieurs et un parking sur la rue de l'église.

Le 28 juillet 2018, journée baignée dans le bonheur des retrouvailles des écoliers qui ont fréquenté l'école entre 1945 et 1965, et organisée par le cercle des anciens élèves de Balanzac.

Le cercle des anciens élèves de Balanzac a rendu hommage à l'institutrice qui a été présente de 1963 à 1968 en donnant le nom de notre école maternelle Josiane Baudet-Simonneau.

(texte archive mairie)



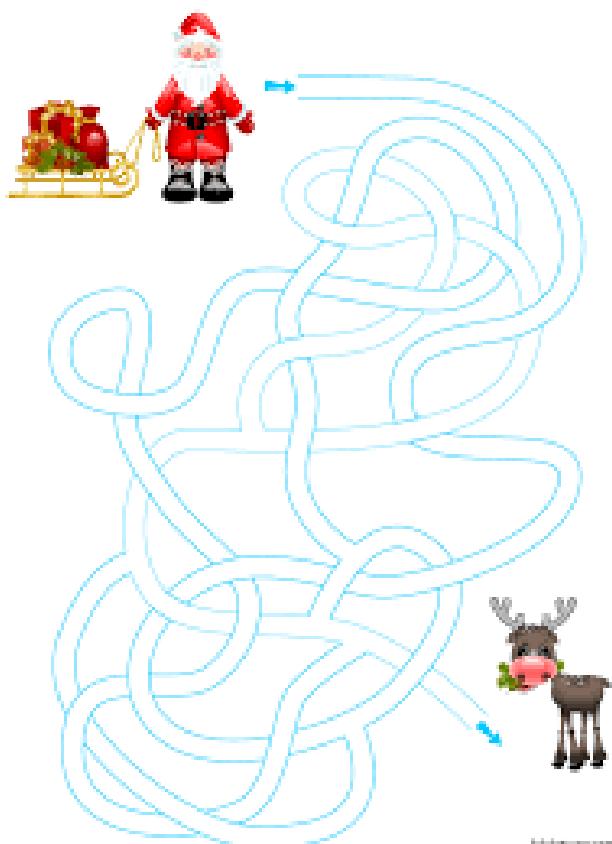
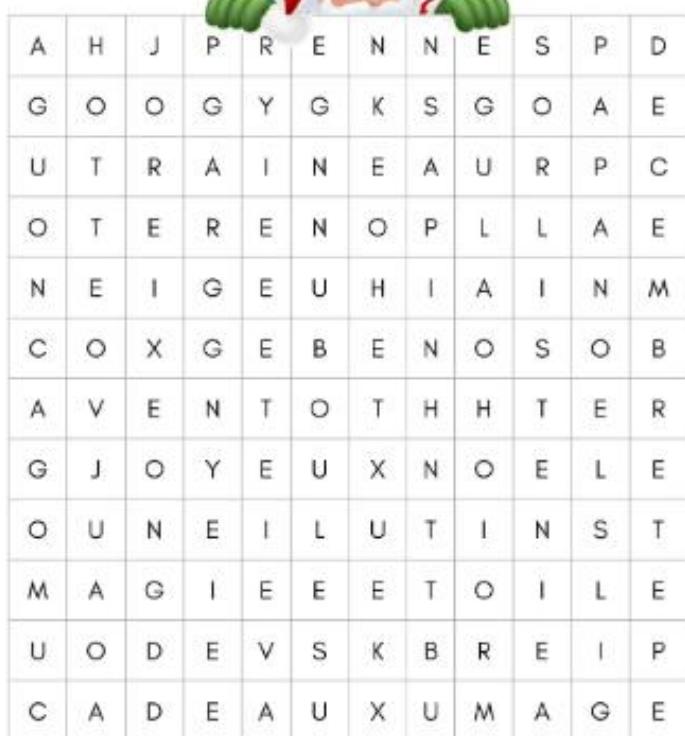
JEUX

Les Mots Méles du Père Noël

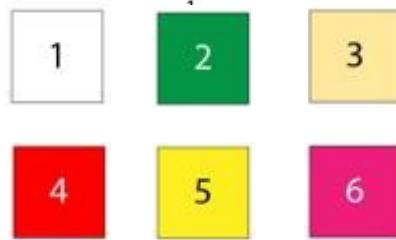
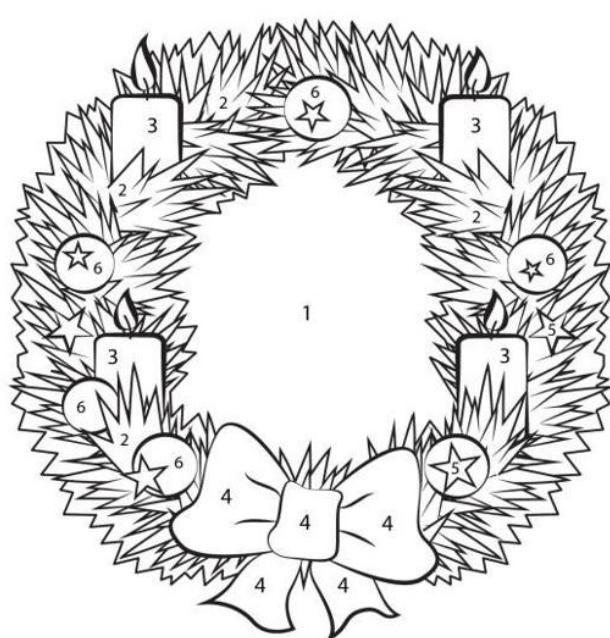
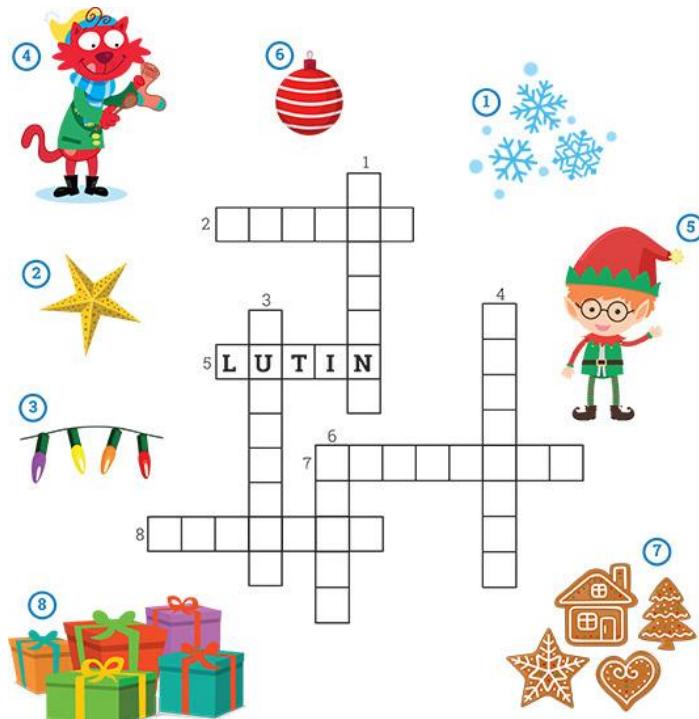
• ★ ★ ★ ★ ★ TROUVE LES MOTS SUIVANTS : • ★ ★ ★ ★ ★

HOTTE . TRAINEAU
BOULES . SAPIN
NEIGE . JOYEUX NOËL
LISTE . CADEAUX

MAGIE . RENNES
ÉTOILE . MAGE
AVENT . PAPA NOËL
DÉCEMBRE . LUTINS



holabubupop.com



Coquilles Saint-Jacques gratinées

Ingédients

- 250 ml (1 tasse) de vin blanc
- 1 branche de thym
- 1 feuille de laurier
- 1 oignon haché
- Sel et poivre au goût
- 12 pétoncles moyens
- 12 crevettes crues
- 1 casseau de champignons coupés en quatre
- 15 ml (1 c. à soupe) d'huile végétale
- 60 ml (4 c. à soupe) de beurre
- 60 ml (4 c. à soupe) de farine
- 375 ml (1 1/2 tasse) de crème 15% / 500 ml (2 tasses) de pommes de terre en purée



Préparation

1. Porter à ébullition le vin blanc avec le thym, la feuille de laurier et l'oignon. Saler et poivrer.
2. Pocher les pétoncles et les crevettes une à deux minutes. Égoutter. Laisser réduire ce court-bouillon de moitié.
3. Dans une poêle, colorer les champignons et les pétoncles dans l'huile chaude. Réserver.
4. Faire fondre le beurre. Ajouter la farine et cuire deux minutes.
5. Verser le court-bouillon et la crème. Amener à ébullition en remuant sans cesse.
6. Répartir les pétoncles, les crevettes et les champignons dans quatre coquilles.
7. À l'aide d'une poche munie d'une douille cannelée, ceinturer chacune des coquilles de purée de pommes de terre.
8. Napper généreusement de sauce.
9. Faire gratiner au four préchauffé à 205 °C (400 °F).



RÉPERTOIRE DES SERVICES

SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi-mardi-vendredi de 14h à 18h

Jeudi-samedi de 09h à 12h

Tél : **05.46.94.72.30**

Mail : mairie@balanzac.fr

ECOLE MATERNELLE BALANZAC

1 rue de l'Eglise - Balanzac

Tél : **05.46.94.75.05**

ECOLE PRIMAIRE SABLONCEAUX

3 rue des Ecoles - Sablonceaux

Tél : **05.46.94.71.01**

ECOLE PRIMAIRE NANCRAZ

38 rue des Ecoles - Nancras

Tél : **09.79.21.38.15**

SIVOS

49 route de l'Océan-17600 Balanzac

Tél : **05.46.95.28.71**

GARDERIE PERISCOLAIRE NANCRAZ

Rue des Ecoles – Nancras

Tél : **06.32.53.79.95**

CENTRE DE LOISIRS – TRIBU DE NAVA

18 rue de l'Aunis - Nancras

Tél : **07.64.21.29.71**

CDC CŒUR DE SAINTONGE

Place Eugene Bézier - Saint-Porchaire

Tél : **05.46.95.35.83**

SERVICE DECHETS SAINTES

Déchetterie de Corme Royal

Lundi de 13h30 à 17h15

M-M-V-S de 09h à 11h15 et 13h30 à 17h15

Tél : **05.46.93.41.50**

LA POSTE SAUJON

1 Rue du Dr Faneuil - Saujon

Tél : **09.70.82.36.31**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

42 Av. Thomas Wilson - Rochefort

Tél : **05.46.27.61.00**

FRANCE TRAVAIL SAINTES

5 Zc la Bobinerie - Saintes

Tél : **09.72.72.39.49**

MISSION LOCALE

15 Rue Saint-Eutrope - Saintes

Tél : **05.46.97.49.50**

MAISON France SERVICES

34 rue Nationale – St Porchaire

Tél : **05 46 73 19 90**

PHARMACIE CORME ROYAL

2 Rue Apothicaires - Corme-Royal

Tél : **05.46.94.72.12**

GENDARMERIE CORME ROYAL

23 Rue des Écoles - Corme-Royal

Tél : **05.46.94.72.17**

URGENCES

Pompiers **18**

Centre anti-poison **05 56 96 40 80**

Police **17**

Centre hospitalier **05 46 95 15 15**

SAMU **15**

Urgence Européen **112**